



Conseil national interrégional des Verts 18 mars 2007

Compte rendu des décisions

Référence : 20070302-CR

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-07-033

Vote de procédure

Ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 18 mars 2007, décide d'adopter l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif. Pendant toute la durée des débats, hormis le débat sur les présidentielles, la séance se tiendra à huis clos.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : peu

Adopté.

Législatives 2007 : accord Verts - RPS

Décision Cnir-07-034

Sous réserve de proposer à RPS les modifications ci-dessous :

- Remplacer « département Pays Basque » par « entité administrative Pays Basque »,

.-Remplacer dans l'introduction les mots : « démocratique, écologiste... » par les mots : « parlementariste et fédérale »,

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 18 mars 2007, valide le projet d'accord politique et électoral entre *Les Verts et Régions & Peuples solidaires*.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 4

Refus de vote : 1

Adopté.

Législatives 2007 : investitures

Décision Cnir-07-035

Motion du CAR des Verts Lorraine

Vote de procédure - recevabilité

Vote par appel nominal

« La CPE et le Cnir demandent aux Régions de faire de nouvelles propositions pour obtenir la parité des candidatures titulaires aux élections législatives. Au cas où les Régions n'arriveraient pas seules à établir cette parité, des personnes d'autres régions pourraient être désignées par le Cnir.

Considérant la situation, le CAR des Verts Lorraine propose de désigner comme titulaire Francine Bavay sur la circonscription de Toul (54-05), M. Bocanegra devenant suppléant. »

Oui : 25

Non : 61

Abstention : 4

Refus de vote : 6

Rejeté.

La motion est considéré irrecevable eu égard à la procédure d'investiture.

Décision Cnir-07-036

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris le 18 mars 2007, acte les investitures supplémentaires ainsi que les refus et retraits d'investitures proposés par la CPE pour les régions **Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de Loire, Poitou-Charentes, PACA, Rhône-Alpes, Savoie.**

NB : pas de changements en Picardie et dans les Régions d'outremer – le scénario Aquitaine sera mis à l'étude lors la prochaine réunion du Cnir).

Pour : 64

Contre : 13

Abstentions : 7

Refus de vote : 3

Adopté.